

28/11/2024

## Quelle santé financière pour les Petites villes de demain ?

### L'AFL publie son nouveau baromètre avec l'ANCT et l'APVF

L'AFL, la banque des collectivités, a dévoilé lors de la 106<sup>ème</sup> édition du Salon des Maires et des Collectivités, la quatrième édition de son Baromètre de la santé financière consacrée aux « Petites villes de demain » (PVD). Cette étude dresse le portrait financier des collectivités regroupées dans le programme « Petites villes de demain », porté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et soutenu par l'Association des Petites Villes de France (APVF). Elle est, comme le Baromètre de la santé financière des collectivités, publié en juin dernier, assise sur la note attribuée par l'AFL à chaque collectivité. Ces Petites villes de demain se distinguent-elles de l'ensemble des communes françaises, du point de vue de leur santé financière ? Comment ces communes ont-elles traversé les chocs de l'année 2023 ? Peut-on corréliser la santé financière et les charges de centralité supportées par ces communes ?

### Une quatrième édition du Baromètre de la santé financière des Petites villes de demain, portée par l'AFL, l'ANCT et l'APVF

Cette nouvelle publication est le fruit d'un partenariat signé entre l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) en 2020, renouvelé en 2024, et l'Association des Petites Villes de France (APVF).

Cet état des lieux de la santé financière des Petites villes de demain, établi sur la période 2019-2023, propose un focus sur les communes concernées à mi-parcours du programme et permet de prolonger les enseignements tirés du Baromètre de la santé financière des collectivités publié en juin 2024. Il replace les données dans une perspective élargie, en mettant en regard les notes financières attribuées par l'AFL et les charges de centralité des Petites villes de demain.

« Les collectivités ont montré une vraie résilience en 2023, mais au prix d'une hétérogénéité croissante entre territoires », confirme Marie Ducamin, Présidente du Conseil d'administration de l'AFL-ST. « Cette nouvelle édition du Baromètre PVD permet de tirer un bilan financier global de l'exercice pour ces communes particulières que sont celles du programme « Petites villes de demain », et surtout de mettre en lumière leur situation atypique. »

#### Qu'est-ce que « Petites villes de demain » ?

Le programme Petites villes de demain (PVD) a été lancé le 1<sup>er</sup> octobre 2020 par l'ANCT et rassemble plus de 1600 communes de moins de 20 000 habitants, exerçant des fonctions de centralité et présentant des signes de fragilité. L'objectif est de renforcer la capacité des élus de ces communes à définir et conduire leur projet de revitalisation en leur donnant les moyens de conforter leur statut de centralité territoriale. Le programme coordonne les moyens de nombreux partenaires et de l'Etat, notamment dans le cadre des Contrats de relance et de transition écologique.

« Les communes PVD ont réussi à être les locomotives, en termes d'investissement, de leur territoire, tout en résistant à l'inflation : c'est l'un des enseignements essentiels du baromètre sur la santé financière des PVD. », affirme Christophe Bouillon, Maire de Barentin, Président de l'APVF et de l'ANCT. « A 14 mois des élections municipales, on entre dans le money-time pour la réalisation des projets des maires. Les PVD ont des finances saines pour y parvenir. Toutefois, cet effort soutenu nécessitera l'accompagnement de tous les acteurs de leur écosystème, avec au premier chef l'ANCT et l'AFL. ».

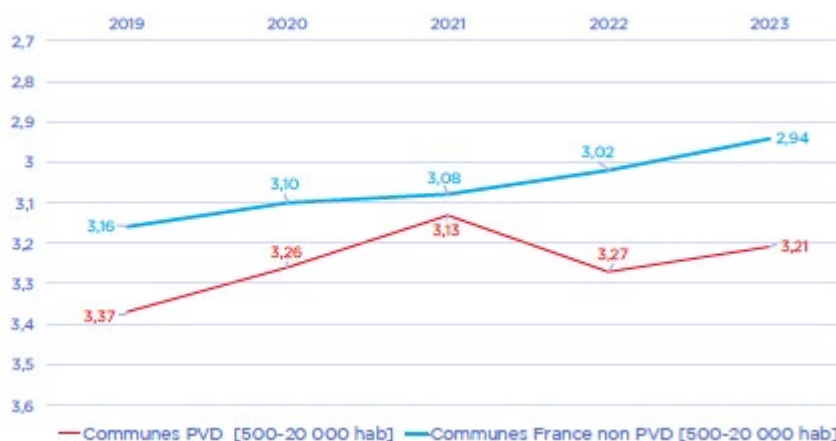
## Des finances saines et profils budgétaires partiellement distincts des autres communes

Après la pandémie de Covid, l'augmentation des taux d'intérêt et le retour de l'inflation, les collectivités territoriales ont connu en 2023 une nouvelle année atypique. Si certaines ont rencontré des difficultés budgétaires, d'autres ont réussi à investir massivement, sans dégrader leur équilibre financier. En dépit d'une année plus difficile et de charges de centralité plus importantes, les communes PVD ont réussi à limiter l'écart mesuré avec les autres communes de taille similaire et disposent de meilleures marges financières, en investissant davantage.

A cet égard, les communes PVD ont réalisé un effort d'investissement conséquent en 2023 : +10% d'investissement, avec un total de 449€ par habitant contre 382€ par habitant dans les communes non-PVD.

### NOTES FINANCIÈRES DES COMMUNES PVD PAR ANNÉE

**RAPPEL :**  
Plus une note est proche de 1, meilleure est sa santé financière. Les notes s'échelonnent de 1 à 7.



## La centralité communale : des dynamiques plurielles au sein des communes PVD

### Focus méthodologie :

Ce baromètre utilise la notation que l'AFL attribue à toutes les collectivités, calculée à partir des comptes annuels des collectivités et prenant en compte :

- La solvabilité (pondérée à 55%)
- Le poids de l'endettement (pondérée à 20%)
- Les marges de manœuvre budgétaire (pondérée à 25%)

Pour le baromètre, les notes ont été agrégées pour obtenir des moyennes sur différents périmètres (typologie de collectivité, entité territoriale, année ...)

La note va de 1 à 7 : 1 étant la meilleure note et 7 la plus dégradée.

Une partie du Baromètre analyse les communes PVD selon leur niveau de centralité - intermédiaire, locale et structurante -, afin de mettre en exergue les tendances propres à chaque groupe. Il faut rappeler que ces communes ont été retenues pour être accompagnées dans le cadre du programme PVD pour les aider à faire face à leurs fonctions de centralité.

L'étude nous montre que les notes financières des communes PVD, de niveaux de centralité locale et intermédiaire, sont restées stables entre 2022 et 2023, mais demeurent légèrement moins favorables que celles des autres communes. A l'inverse, l'écart se creuse entre les communes PVD et non-PVD structurantes, sur la même période. Notons également

que, quel que soit le niveau de centralité, le taux d'investissement par habitant des communes PVD est plus élevé que celui des autres communes.

Enfin, l'un des autres enseignements de ce Baromètre de la santé financière des communes PVD porte sur la solvabilité annuelle, qui s'est améliorée pour l'ensemble des communes étudiées entre 2022 et 2023.

**La question qui se pose est la capacité en 2024 pour les communes PVD à maintenir ce niveau d'investissement. Elles devront, par conséquent, dans un contexte où les collectivités doivent participer au redressement des comptes de la nation, plus encore qu'en 2023, mobiliser leur trésorerie et leurs capacités d'emprunt.**

*« Compte-tenu des disparités parfois importantes entre communes - qu'elles appartiennent au programme PVD ou non - et pour une meilleure appréhension des situations et trajectoires financières, une analyse par commune est préférable. Les équipes de l'AFL sont à votre disposition pour déterminer la capacité d'investissement et d'emprunt de chaque commune. En tant que banque des collectivités, l'AFL a également pour mission d'offrir aux communes cette ingénierie financière et de les accompagner dans la réalisation de leurs projets. »,* conclut Marie Ducamin.

**L'étude est à retrouver en intégralité sur :**

<https://www.agence-france-locale.fr/expertise/barometre-de-la-sante-financiere-des-petites-villes-de-demain-2024-pvd-anct-afl/>

### Contacts presse

Justine GUIGUES – Chargée des relations presse  
[justine.guigues@afl-banque.fr](mailto:justine.guigues@afl-banque.fr) – 06 74 94 29 66

[relations.presse@anct.gouv.fr](mailto:relations.presse@anct.gouv.fr) - 07 62 61 50 25

Marie COULET – Conseillère communication  
[mcoulet@apvf.asso.fr](mailto:mcoulet@apvf.asso.fr) – 06 05 39 54 09

### A propos de l'AFL

**« Incarner une finance responsable pour renforcer le pouvoir d'agir du monde local afin de répondre aux besoins présents et futurs des habitants ».**

« En créant la première banque que nous détenons et pilotons à 100%, nous, collectivités locales françaises, avons posé un acte politique fort en faveur de la décentralisation. Notre établissement, l'Agence France Locale, n'est pas un établissement financier comme les autres. Créé par et pour les collectivités, il agit pour le monde local, pour renforcer notre liberté, notre capacité à développer des projets et notre responsabilité d'acteurs publics. Sa culture de la prudence nous préserve des dangers de la complexité et la richesse de sa gouvernance, des dérives liées aux conflits d'intérêt. L'objectif fondamental : offrir un accès à la ressource au monde local, dans les meilleures conditions et en toute transparence. Les principes de solidarité et d'équité nous guident. Convaincus qu'ensemble on va plus loin, nous avons souhaité un établissement agile, qui s'adresse à toutes les collectivités, aux plus importantes régions comme aux plus petites communes. Nous concevons le profit comme un moyen d'optimiser la dépense publique, non comme une fin. À travers l'AFL, nous soutenons un monde local engagé pour relever les défis sociaux, économiques et environnementaux. L'AFL renforce notre pouvoir d'agir : mener des projets sur nos territoires, pour aujourd'hui comme pour demain, au service des habitants. Nous sommes fiers d'avoir une banque qui affiche un développement à notre image, toujours plus responsable et plus durable. Nous sommes l'Agence France Locale. »

## *À propos de l'ANCT*

L'Agence nationale de la cohésion des territoires a pour mission d'accompagner les collectivités territoriales et leurs groupements dans la conception, la définition et la mise en œuvre de leurs projets. Son rôle de « fabrique à projets » est rendu possible par un mode d'intervention à travers un guichet unique, incarné par les préfets de départements, délégués territoriaux de l'Agence. L'ANCT conduit des programmes nationaux territorialisés pour répondre, en lien avec les élus, aux nouveaux enjeux en matière de transitions numérique, écologique et démographique. Adressée à tous les territoires de métropole et d'outre-mer, l'offre de service de l'ANCT s'étend de la politique de la ville aux territoires plus ruraux en passant par le numérique.

## *À propos de l'APVF*

### ***« Porter la voix des maires des petites villes »***

L'Association des petites villes de France fédère depuis 1990 les petites villes de 2.500 à 25.000 habitants, pour promouvoir leur rôle spécifique dans l'aménagement du territoire. Elle compte aujourd'hui près de 1200 adhérents, présents dans tous les départements de France métropolitaine et d'outre-mer.